Décès de Christophe Amine Chollet dans les Marolles : le policier qui l’a renversé n’avait pas de permis de conduire

Ce matin, l’avocate de la famille de Christophe Amine Chollet nous a révélé que le policier qui l’a mortellement percuté dans la nuit du dimanche 11 au lundi 12 mai roulait sans permis de conduire. Nous avons également reçu des témoignages de riverain.es de la rue Blaes qui confirment le fait que la camionnette de police qui l’a renversé au croisement entre la rue Blaes et la rue des Capucins n’avait pas ses gyrophares allumés. Ces deux éléments mis ensemble renforcent la culpabilité policière dans le cadre de cet énième décès d’une personne au contact de la police à Bruxelles et en Belgique.

Le permis de conduire du policier lui avait été retiré après un excès de vitesse en 2023. Le policier, qui avait pourtant l'obligation de repasser son examen de conduite ne l'a jamais fait. Cela fait donc deux ans que cet agent des forces de l'ordre roulait sans permis de conduire en toute impunité.

Pourtant, quelques heures après le drame, le parquet assurait que « Selon les premiers éléments de l'enquête, le scooter – refusant la priorité de droite – aurait malencontreusement heurté le véhicule de police »*. Il s'agissait alors de présenter les événements comme un accident maladroit, alors même que l'agent de police roulait sans permis.

Comment est-il imaginable qu'un policier, censé représenter « l'ordre et la sécurité », puisse conduire librement sans permis de conduire et percuter une personne innocente jusqu'à la tuer ?

Le parquet mène actuellement deux enquêtes distinctes sur cet incident : l'une sur les circonstances précises de l'accident et l'autre sur l'infraction de conduite sans permis commise par l'agent impliqué. Pour les faits de conduite sans permis, l'agent en question a été arrêté et déféré* au parquet. Il devra répondre de ses actes devant le tribunal de police.

Suite au décès de Christophe Amine Chollet, Juliette Moreau, l'avocate de sa famille avec qui nous sommes en contact, a adressé un courrier au bourgmestre de Bruxelles, Philippe Close (PS), ainsi qu'à Michel Goovaerts, chef de corps de la zone de police Bruxelles-Capitale Ixelles, tous deux responsables des forces de l'ordre dans le secteur où le décès s'est produit. Plus d'une semaine après leur avoir écrit, celle-ci n'a toujours pas reçu la moindre réponse ou accusé de réception de leur part. Ce silence prouve encore une fois la déshumanisation politique des victimes de violences policières.

Une fois encore, il nous est extrêmement difficile d'imaginer qu'un responsable politique de l'envergure de Philippe Close (PS) ne témoigne pas de l'attention nécessaire envers les proches d'une personne décédée lors d'un contact avec les forces de l'ordre, dont il a la responsabilité politique en tant que bourgmestre de Bruxelles.

Une cagnotte a été ouverte pour soutenir financièrement la famille et les proches de la victime après les funérailles qui ont eu lieu mardi dernier et qui ont représenté un coût important pour ses proches.
Voici le compte bancaire : BE18 3630 5118 9465

Nous apportons tout notre soutien à la famille et aux proches de Christophe Amine Chollet.

Légende :
*Déclaration du parquet le 12/05 : . https://www.rtbf.be/article/une-personne-en-scooter-perd-la-vie-lors-d-un-accident-de-la-route-dans-le-quartier-des-marolles-11545759
*déféré : Le déferrement au parquet désigne la procédure par laquelle une personne est présentée au Procureur de la République après une garde à vue, afin de déterminer les suites judiciaires à donner à l'affaire.

Sources :
-https://www.rtbf.be/article/une-personne-en-scooter-perd-la-vie-lors-d-un-accident-de-la-route-dans-le-quartier-des-marolles-11545759
-https://www.rtbf.be/article/le-policier-implique-dans-un-accident-mortel-dans-les-marolles-conduisait-sans-permis-11551442